



Litige avec société intrum justitia

Par **angusy_old**, le **26/11/2007** à **15:22**

j'étais abonné à la société AOL. En decembre 2006 ma box n'a plus fonctionné et pendant des semaines j'ai essayé de contacter la hot line de cette société internet (sans succès). Ne pouvant plus me servir d'internet mais étant toujours prélevé sur mon compte bancaire, j'ai en voyé 2 lettres recommandées au siège de la société pour leur expliquer les faits et les menacer de résiliation. Les seules réponses que j'ai eu étaient de les contacter par téléphone (chose impossible). En mars 2007 j'ai décidé de faire opposition aux prélèvements. Puis plus de nouvelles jusqu'en juillet 2007 ou je recois une lettre de la société INTRUM JUSTITIA qui me demande régler une somme de 156,07 euros à la société AOL.

AOL ayant mon dossier en main, jen'y ai pas répondu. Depuis je n'arrete pas de recevoir en courrier simple des relances de cette société qui me menace de faire intervenir un huissier et cde m'assigner au tribunal.

Il est clair qu'AOL n'assurait plus son service depuis decembre 2006 et continuait a etre payé par prélèvement.

Pour ma part je ne leur dois rien mais je pense, au contraire, que c'est cette société qui devrait me rembourser pour les mensualités prélevées depuis decembre

Ma question est simple : Dois-je payer ces escrocs ?

sinon quel recours ais-je ?

Merci pour votre réponse

Par **Jurigaby**, le **26/11/2007** à **15:56**

Bonjour.

A la première question, je répondrai oui mais....

techniquement parlant, vous devez payer.. Le contrat n'a pas été résilié et il a donc continué à courir et c'est à bon droit (pour une fois...) que la société intrum justicia réclame le paiement..

Mais vous pouvez exercer une action devant le juge de proximité(pas d'avocat obligatoire.) afin de faire valoir vos droits en invoquant l'inexécution des obligations d'AOL à votre égard.

Vous pourrez donc, si vous justifiez de ce que vous avancez faire "annuler" le paiement qui vous ait demandé et demander le remboursement des sommes que vous avez payé alors qu'aucun service ne vous était fourni.